

VIII. NOTICE ENVIRONNEMENTALE

Ce chapitre a pour objet de situer le contexte environnemental dans lequel s'inscrit le site, présenter les mesures adaptées justifiant du respect des prescriptions applicables.

Il vient compléter les informations présentées dans le formulaire CERFA de cette demande d'enregistrement.

La justification du respect des prescriptions générales applicables à l'installation est indiquée dans les tableaux du chapitre XII page 107 et suivantes.

VIII.1. Localisation géographique

VIII.1.1. Localisation

Le site est implanté sur la commune de Beaumontois-en-Périgord (commune nouvelle englobant l'ancienne commune de Sainte-Sabine-Born), lieux-dits *Au Rôle* et *Le Plantou*.

Cette commune se situe en bordure Sud-est du département de la Dordogne, vers la limite avec le département du Lot-et-Garonne.

Le site GRASASA se trouve à environ 500 m au nord-ouest du bourg de Sainte-Sabine.

Le périmètre concerné par la demande d'enregistrement couvre une surface totale d'environ 4 ha, dont le détail parcellaire est présenté dans le Tableau 3 page 34.

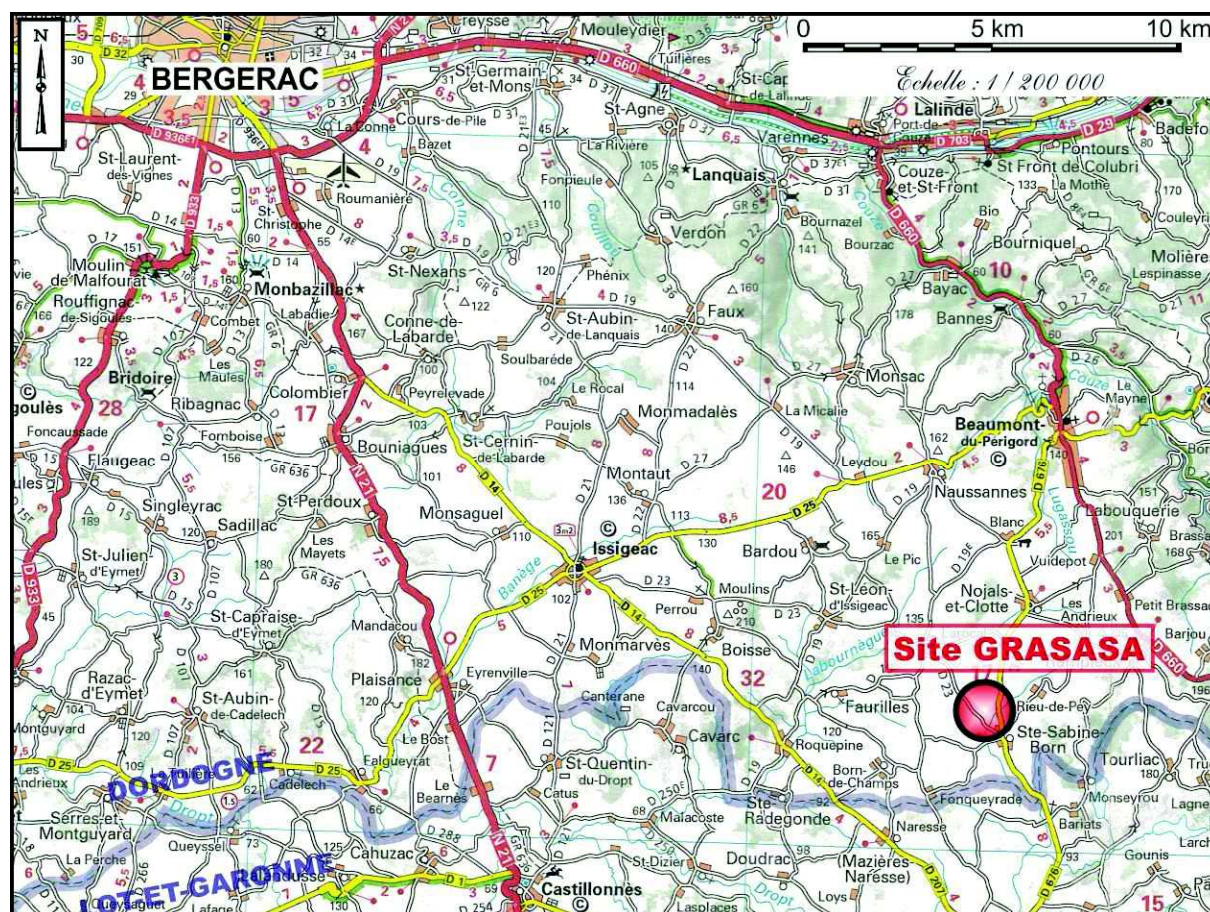


Figure 13 : Plan de localisation – Echelle 1/200 000



Figure 14 : Situation du projet - Echelle 1/25 000



Figure 15 : Plan des abords – Echelle 1/5 000

VIII.1.2. Accès

L'accès au site s'effectue à partir de la RD 23.

Jusqu'en juin 2020, l'entrée et la sortie se faisaient au même emplacement, face à l'usine de production.

Afin d'améliorer les conditions de sécurité et de circulation interne, un second raccordement a été réalisé et récemment mis en service en partie nord-ouest du site, pour l'entrée du site. Il permet désormais de dissocier les flux d'entrée et de sortie (Cf. plan de la Figure 6 p.52 et photos associées).

Les caractéristiques de ces accès sont compatibles avec une intervention aisée des services de secours si nécessaire.

VIII.2. Servitudes et contraintes

VIII.2.1. Documents d'urbanisme

La commune déléguée de Sainte-Sabine-Born, qui appartient à la commune nouvelle de Beaumontois-en-Périgord, est dotée d'une carte communale, qui a notamment fait l'objet d'une révision approuvée le 19 septembre 2017

Les activités du site sont compatibles avec le zonage de ce document d'urbanisme (Cf. § XI page 106).

VIII.2.2. Sites et monuments inscrits et classés

VIII.2.2.1. Monuments historiques et sites classés et inscrits

L'édifice le plus proche du périmètre de la demande d'enregistrement se trouve à une distance de 1 km vers le sud-ouest. Il s'agit de la *Maison à empilage de poutres de Saint-Germain*, classée Monument Historique par arrêté du 21 octobre 1997.

Les autres monuments ou sites inscrits ou classés sont éloignés de plus de 3 km du projet.



Figure 16 : Monuments historiques classés

VIII.2.3. Patrimoine naturel

Le site se trouve en dehors des zonages réglementaires environnementaux tels que ZNIEFF et réseau Natura 2000, éloignés d'une distance minimale de 1,6 km (Cf. § VIII.4.2. p.90).

VIII.2.4. Captages AEP

Le site se trouve éloigné des captages collectifs destinés à l'alimentation en eau potable, et n'est pas concerné par des périmètres de protection liés à ces captages.

VIII.2.5. Réseaux

Le site GRASASA inclut des réseaux aériens et souterrains (Cf. plan d'ensemble Figure 4 p.38).

Les aménagements actuels et futurs tiennent compte de la présence de ces réseaux. En particulier, la ligne électrique aérienne traversant la surface qui accueillera la future plateforme de stockage côté Est fera l'objet d'un enfouissement.

VIII.3. Milieux physiques

VIII.3.1. Morphologie - Topographie

Le territoire de Sainte-Sabine-Born est caractérisé par un relief relativement doux et mamelonné, souligné par des vallonnements qui accueillent un réseau hydrographique peu dense.

Le site GRASASA s'inscrit dans cet ensemble. Il s'étend sur un terrain relativement plan, entre les cotes 110 et 115 m NGF.

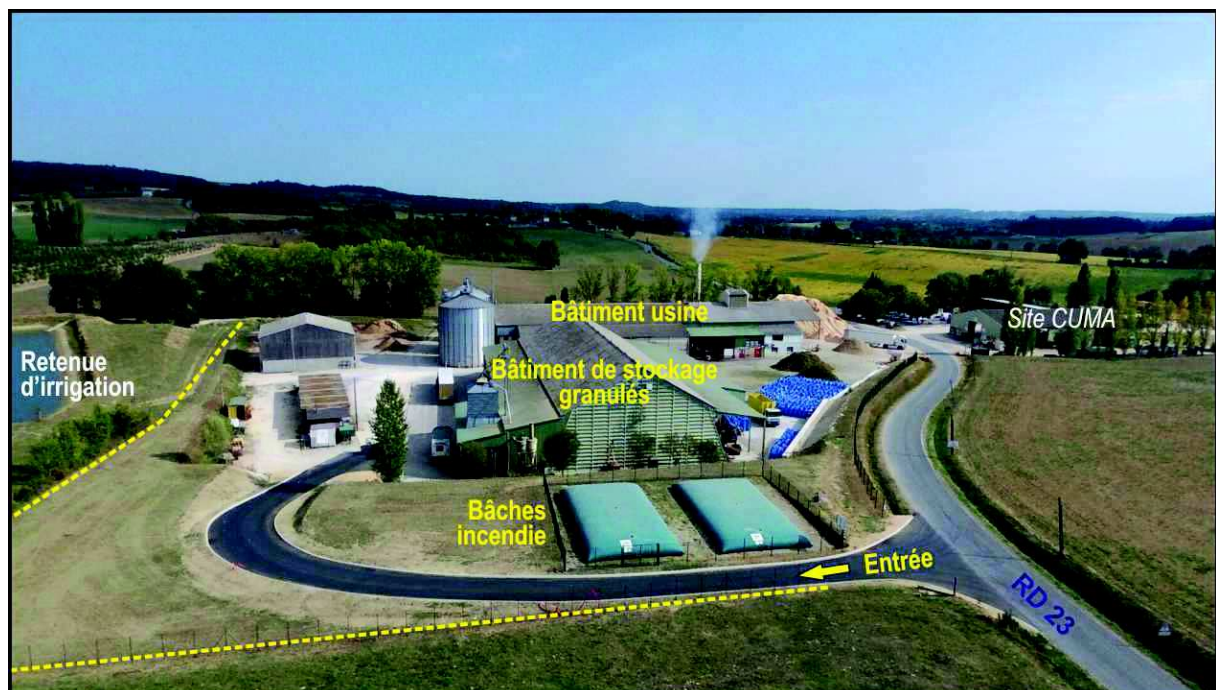


Figure 17 : Vue d'ensemble de la partie Nord du site

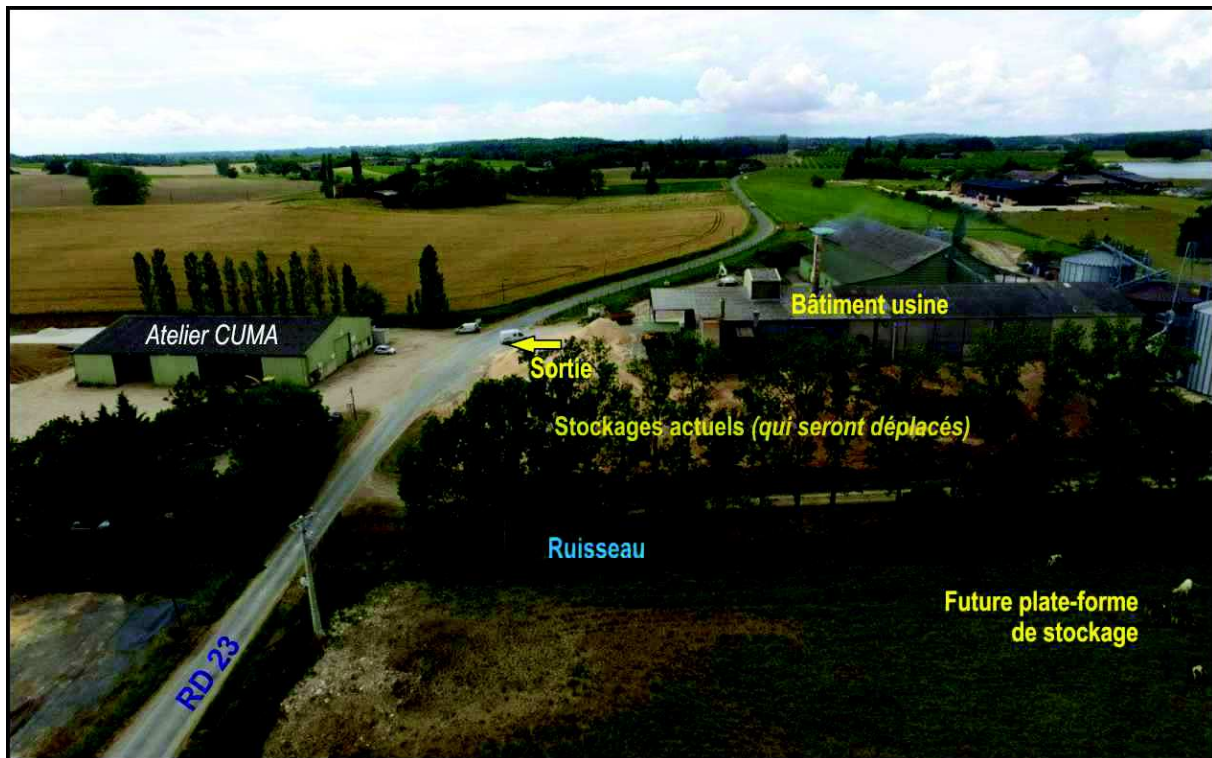


Figure 18 : Vue d'ensemble de la partie Sud du site

VIII.3.2. Géologie

A l'échelle de Sainte-Sabine-Born, les terrains sont constitués par les formations sédimentaires datées de l'ère Tertiaire. Ces formations recouvrent, sur plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur, le substratum calcaire du Crétacé supérieur.

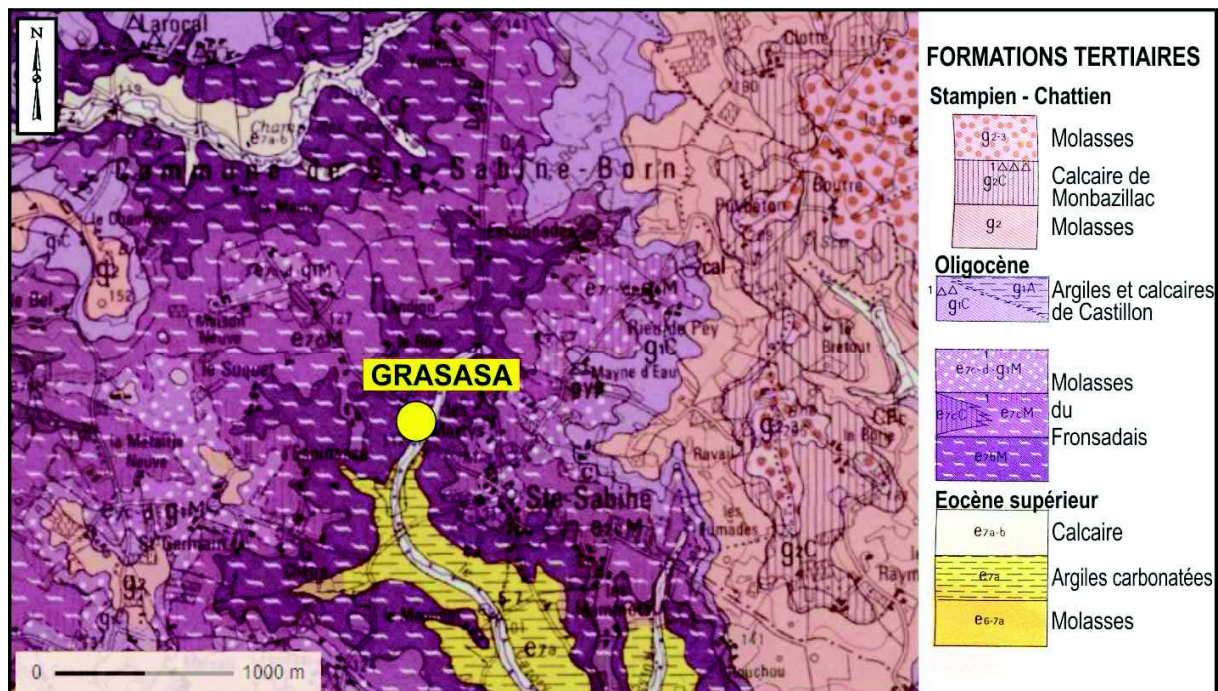


Figure 19 : Extrait de la carte géologique de Belvès - BRGM

Au droit du site, la nature des terrains est connue grâce aux données issues du forage d'eau à usage d'irrigation, situé à proximité de la limite nord du site (Cf. localisation Figure 20 p.86).

La coupe de ce forage est la suivante :

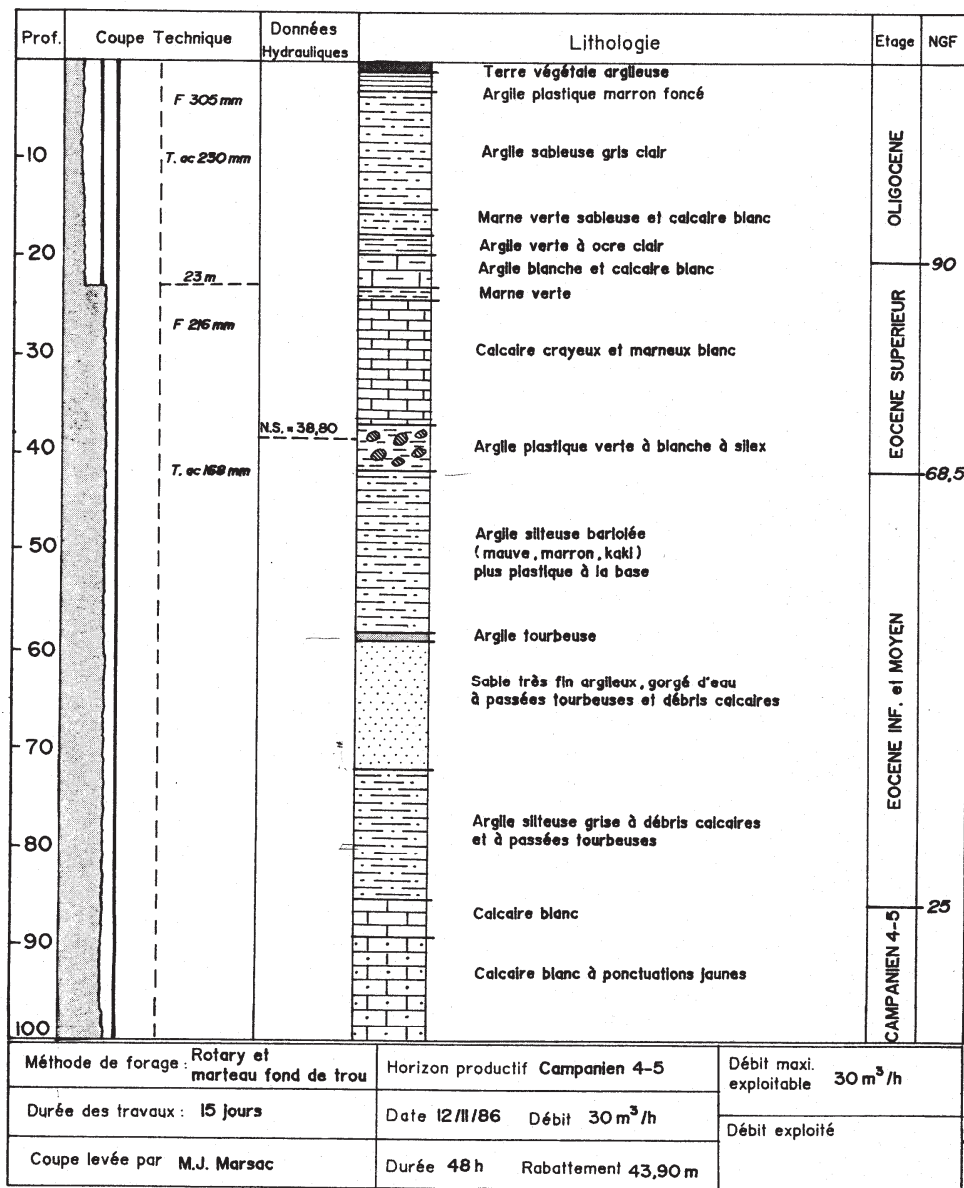


Illustration 11 : Coupe du forage d'irrigation du « Rôle » - Ste-Sabine-Born

- La partie supérieure des formations du tertiaire, datées de l'Oligocène et de l'Eocène supérieur, représente une quarantaine de mètres d'épaisseur. Elle est constituée de formations argileuses et marneuse (environ 20 mètres), qui recouvrent un niveau de calcaires lacustres.
- Les formations de l'Eocène inférieur et moyen, constituée d'argiles silteuses et de sables fins, et sont présentes entre 40 et 85 m de profondeur ;
- Le toit du substratum calcaire du sommet du Crétacé supérieur se situe à partir de 85 m de profondeur.

VIII.3.3. Pédologie

Sur le plan pédologique, les sols du secteur appartiennent au système des Boulbènes. Il s'agit de sols hydromorphes caractéristiques, avec accumulation d'argile à faible profondeur et une

texture à sables fins dominants.

Sur le plan agronomique, le régime hydrique de ces terres, qui présentent un mauvais drainage interne, est un facteur limitant.

Afin de donner des informations relatives au classement des sols dans le secteur du projet de la future plateforme, au regard des *Zones Humides* au sens des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement, une campagne de sondages pédologiques a été réalisée le 30 juillet 2020 sur le secteur concerné. L'objectif était de disposer d'informations sur le critère « sol », qui représente l'un des 3 critères permettant de juger de la présence ou non de zones humides.

Les deux autres critères, respectivement flore et habitats, ont été traités dans le volet relatif aux milieux naturels (Cf. § VIII.4.2.2.3 - p.95).

Le compte-rendu de la campagne de sondages pédologiques est joint en annexe 7.

Les résultats mettent en évidence que les sols de ce secteur ne présentent pas les caractéristiques d'une Zone Humide sur ce critère.

VIII.3.4. Risques naturels

Selon les informations issues de *Georisque.gouv.fr* :

- Il n'a pas été recensé de cavité souterraine à proximité du projet ;
- Il n'a pas été recensé de mouvements de terrains sur la commune ;
- La commune n'est pas concernée par le risque inondation ;
- La quasi-totalité du territoire communal est exposé au « retrait-gonflement des argiles », avec un aléa qualifié de fort.
- Selon le zonage sismique français (décret du 22/10/2010), la commune de Sainte-Sabine-Born est classée en *zone 1*, qui correspond à l'aléa sismique qualifié de *très faible*.

VIII.3.5. Eaux superficielles

Le secteur du projet se trouve dans le bassin versant de la rivière *Le Dropt*, qui s'écoule à une distance minimale de 7 km au sud du site Grasasa.

Le ruissellement de surface le plus proche du site est le ruisseau *Le Catory*. Ce ruisseau prend sa source 1 km environ en amont du site, et s'écoule vers le Sud en longeant la bordure Est du site actuel. Il se jette dans le *ruisseau de Pont Traucat*, qui se jette lui-même dans le ruisseau *Le Brayssou*, avant de rejoindre *Le Dropt* au niveau de Villeréal.

Au droit du site, le ruisseau *Le Catory*, pérenne, se caractérise par un lit relativement étroit et encaissé. Il sépare la partie ouest du site, qui accueille l'ensemble des aménagements et des bâtiments, de la partie Est sur laquelle une plateforme sera aménagée pour accueillir les stockages de biomasse.



Illustration 12 : Ruisseau Le Catory au droit du site



Figure 20 : Contexte hydrologique local

Les relations entre le site et le ruisseau *Le Catory* sont liées aux conditions de restitution des eaux pluviales (toitures, surfaces de circulation et de stockage), qui sont collectées et sont restituées au ruisseau.

Actuellement, ces eaux de ruissellement ne font pas l'objet de régulation, de prétraitement et de suivi qualitatif avant leur restitution au ruisseau.

Afin d'améliorer cette situation, en tenant compte également du projet d'aménagement de la nouvelle plateforme de stockage de biomasse côté Est, des aménagements du réseau de collecte et de gestion des eaux pluviales sont prévus (Cf. VI.5.5. p.49). Ils permettront

de réguler et traiter les eaux avant restitution, qui s'effectuera au niveau d'un point unique permettant le contrôle de la qualité.

Dans le cadre de l'aménagement et de l'utilisation de la future plateforme de stockage de la biomasse, le passage du ruisseau *Le Catory* sera nécessaire pour permettre le transport des matières.

Deux traversées distinctes seront nécessaires pour les véhicules et engins : une à l'emplacement de la traversée existante, côté nord, et une seconde à créer en face de l'usine.

Dans les deux cas, ces traversées seront aménagées sous la forme de tabliers à poser de berge à berge, de façon à ne pas modifier l'écoulement des eaux du ruisseau et de préserver la continuité écologique des berges et de la ripisylve.



Exemple de traversée du ruisseau qui sera aménagée sous forme de tablier posé de berge à berge (*photo de principe hors site*)

VIII.3.6. Eaux souterraines

VIII.3.6.1. Contexte hydrogéologique

Les ensembles aquifères présents au droit des terrains du secteur d'étude sont les suivants, des moins profonds aux plus profonds :

- Les circulations d'eaux souterraines dans les horizons multicouches de la partie supérieure des formations tertiaires. Ces circulations sont pour la plupart des circulations souterraines localisées et discontinues, de débits limités.
- L'aquifère d'extension régionale de l'Eocène moyen (base du tertiaire), présent à partir d'une soixantaine de mètres de profondeur au droit du secteur d'étude. Cet aquifère, très productif, fait l'objet de nombreux captages dans la région.
- Les aquifères profonds du substratum calcaire du Crétacé supérieur et du Jurassique (ère secondaire), qui débutent à partir d'une profondeur d'environ 85 m au droit du site d'étude.

Les caractéristiques des masses d'eau souterraines correspondantes, ainsi que leurs états qualitatifs et quantitatifs et leurs objectifs d'atteinte du bon état, selon le Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne, sont les suivants, par niveau :

Dénomination	Niveau	Code	Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2007-2010)		Objectif de bon état	
			Quantitatif	Qualitatif	Quantitatif	Qualitatif
Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	1	FRFG043	Bon	Mauvais	2015	2027
Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG	2	FRFG071	Mauvais	Bon	2021	2015
Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain	3	FRFG072	Mauvais	Bon	2021	2015

Tableau 15 : Caractéristiques des masses d'eaux souterraines

Les masses d'eau présentent un bon état qualitatif, à l'exception de celle du niveau 1 qui, en raison de sa position relativement superficielle, ne bénéficie pas de protection naturelle suffisante.

Concernant l'état quantitatif, celui des niveaux 2 et 3 est qualifié de "mauvais" pour les raisons suivantes :

- Pour la nappe de l'Eocène (niveau 2), cela est dû à un fort déséquilibre entre l'alimentation de la nappe et les prélèvements, qui sont très importants, se traduisant par une baisse continue du niveau piézométrique, et une forte dépression sous l'agglomération bordelaise
- Pour la nappe du Maestrichtien (niveau 3, sommet du Crétacé supérieur), assez peu exploitée, cela résulte de l'impact du régime d'exploitation de la nappe ci-dessus, avec laquelle il existe des liens de drainance forts.

VIII.3.6.2. Eaux souterraines à l'échelle du site

A l'échelle du site, la forte dominante argileuse des formations présentes sur les vingt premiers mètres est peu propice aux infiltrations.

Le forage d'irrigation de Ste-Sabine (Cf. Illustration 11 p.84), qui capte les eaux de l'Eocène et du sommet du Crétacé supérieur, montre un niveau piézométrique situé vers 38 m de profondeur sous le terrain naturel.

VIII.3.6.3. Utilisation des eaux souterraines

- Captages collectifs destiné à l'alimentation en eau potable

Il n'existe pas de captage collectif destiné à l'alimentation en eau potable à proximité du site d'étude.

- Autres captages

Divers ouvrages de captage par forages à usage d'irrigation sont existants dans le secteur, tels que celui situé à proximité du site Grasasa (Cf. précédemment). Selon leur profondeur, ils captent soit les circulations assez peu profondes de l'Eocène supérieur et de l'Oligocène, ou bien les aquifères plus profonds de l'Eocène moyen voire du sommet du Crétacé Supérieur.

- Puits, sources

Il n'a pas été recensé de puits ou de sources captés dans l'environnement du projet et pouvant avoir des relations d'ordre hydrogéologique avec le périmètre du projet.

VIII.3.7. Contexte climatique

La commune de Beaumontois-en-Périgord, en partie sud du département de la Dordogne, est soumise à un climat de type océanique tempéré, à influence continentale.

La pluviométrie moyenne annuelle s'établit à environ 830 mm. La température moyenne annuelle sur la dernière décennie est d'environ 13°C.

Les données anémométriques de la station de Bergerac font apparaître que les vents ont une direction dominante principale marquée de secteur Ouest, et une direction secondaire de secteur Est. Les vitesses des vents sont le plus souvent faibles : la fréquence des vents de vitesse inférieure à 4,5 m/s est d'environ 87%.

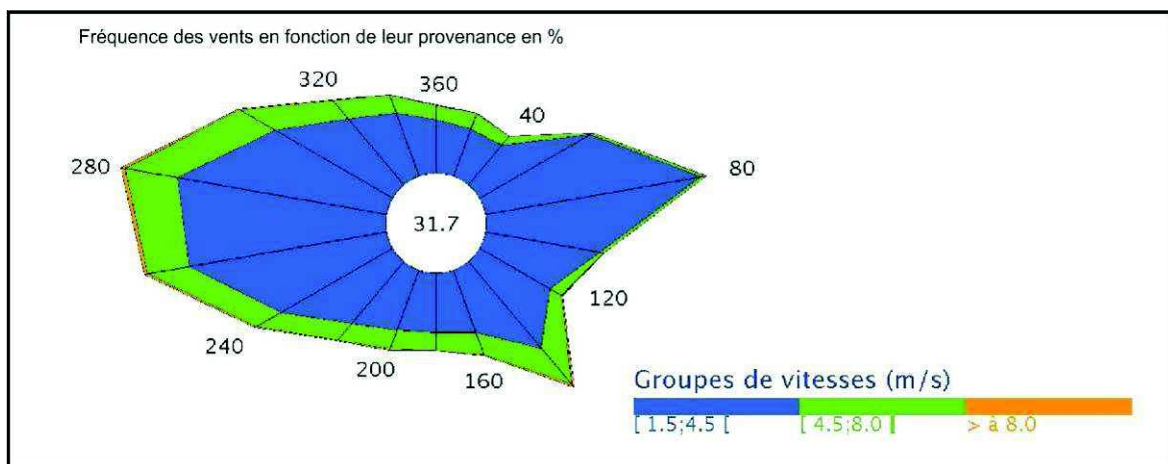


Illustration 13 : Rose des vents – Station de Bergerac – Période 1991-2010

VIII.4. Paysage – Milieux naturels

VIII.4.1. Paysage – Perception visuelle

Les paysages de l'ancienne commune Sainte-Sabine-Born correspondent à l'entité paysagère des *Grands espaces des paysages céréaliers*.

Cette entité se caractérise par des espaces ouverts de grande échelle : les champs très vastes, ponctués de quelques arbres solitaires, traduisent clairement le relief ondulé et n'offrent qu'une faible diversité paysagère qui dépend, ici, principalement des variations saisonnières.

A Sainte-Sabine-Born, la diversité culturelle avec notamment la présence de vergers et la présence de nombreuses haies, apportent cependant une certaine diversité paysagère.

Le site GRASASA et les sites d'activité proches s'insèrent dans ce contexte.

La perception visuelle actuelle porte sur les aménagements existants depuis une cinquantaine d'années, constitués par un ensemble de locaux et de bâtiment de stockage, et de plateforme de stockage extérieures.(bois et biomasse).

La perception visuelle de cet ensemble est pour partie atténuée par l'écran végétal constitué par les plantations et la ripisylve du ruisseau le Catory présentes le long de la bordure Est du site.



L'aménagement de la future plateforme d'environ 4 000 m² sera réalisé dans le prolongement Est du site actuel.

Son insertion paysagère sera facilitée par :

- la hauteur des stockages, qui sera limitée à un maximum de 6 mètres ;
- l'aménagement de haies paysagères le long de sa bordure Est (en direction du hameau *Le Plantou* et du bourg de Sainte-Sabine) et de sa bordure Sud (en direction de la RD 23).

VIII.4.2. Flore – Faune

Le site a fait l'objet d'investigations naturalistes par Gérard GARBAYE, ingénieur écologue, Conseil en environnement.

Ces investigations ont ciblé principalement le périmètre sur lequel l'aménagement de la plateforme de stockage Est est projeté.

Les éléments sont en synthèse les suivants.

VIII.4.2.1. Le contexte

VIII.4.2.1.1 - Méthodologie des inventaires faune-flore

Les investigations de terrain ont été réalisées le 15 juillet 2020.

Date	15 juillet 2020
Conditions climatiques	Temps très couvert 28°C à 12 h 00
Groupes étudiés	Flore Insectes Reptiles Oiseaux Mammifères

Tableau 16 : Date des investigations naturalistes et groupes étudiés

Une seule investigation s'avère généralement insuffisante pour appréhender le peuplement floristique et faunistique d'un site.

Cependant, le but de l'expertise² et la nature même du milieu – parcelle agricole – font qu'une seule visite est suffisante pour caractériser les habitats et le peuplement animal du site.

La nature des groupements végétaux de l'aire d'étude, appelés également « habitats³ », a été réalisée par l'étude des groupements végétaux (phytosociologie). D'une manière générale, la méthode principale consiste d'abord en une détermination sommaire des grandes séries de végétation et une analyse des stades de développement. Dans le cas des habitats du site, assez peu nombreux et artificialisés, il n'a pas été nécessaire de continuer la procédure (mise en place de la méthode des relevés phytosociologiques, avec un coefficient d'abondance-dominance).

La définition d'associations végétales, dont la classification est aujourd'hui reconnue, détermine la valeur patrimoniale des habitats.

Pour la faune, l'identification de certaines espèces lors des missions de terrain, la présence d'indices et le repérage de différents types de milieux et des habitats spécifiques ont permis de reconstituer les peuplements du secteur. Au regard de la saison, seuls les insectes, reptiles, oiseaux et les mammifères ont pu être recherchés. Pour les autres groupes, nous avons raisonné en termes d'habitats potentiels d'espèces.

VIII.4.2.1.2 - Situation vis-à-vis des recensement et protections au titre du patrimoine naturel

Le site GRASASA, et en particulier la surface de la future plateforme, ne se trouve inclus dans aucun périmètre de recensement ou de protection administrative au titre du milieu naturel.

Dans un rayon de 3 km autour du projet, on recense 5 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) concernant deux entités d'intérêt écologique, au Nord-Ouest et au Sud, la vallée du Dropt, et à l'Est, le secteur de Tourliac :

Type	Code - Nom	Superficie	Localisation par rapport au site
Vallée du Dropt			
ZNIEFF de type 2	720030006 Vallée du Dropt	1 401 ha	1,7 km vers le Nord-Ouest

² L'étude naturaliste d'un site ne consiste pas en un inventaire exhaustif des espèces végétales présentes et encore moins des espèces animales. Il ne s'agit pas en effet de réaliser un inventaire dans un seul but de connaissance naturaliste, mais de dégager la sensibilité du site par rapport à un projet et, par-là, les contraintes qui s'imposeront à ce dernier.

³ Rappelons que l'union européenne a établi, sur la base des groupements végétaux classés par les spécialistes scientifiques, une liste des habitats européens.

Type	Code - Nom	Superficie	Localisation par rapport au site
ZNIEFF de type 1	720014238 Vallée de la Bourneque	35 ha	3 km vers le Nord-Ouest
ZNIEFF de type 1	720020088 Prairies humides du bassin amont du Dropt	191 ha	2,2 km vers le Sud
Secteur de Tourliac			
ZNIEFF de type 2	720012954 Coteaux calcaires et ravines de Tourliac	1 091 ha	2,7 km vers l'Est
ZNIEFF de type 1	720020114 Pelouses calcaires de la Ganne	6 ha	2,7 km vers l'Est

Tableau 17 : Recensements au titre du milieu naturel



Figure 21 : Recensements au titre du milieu naturel

Aucun site Natura 2000 n'est présent dans un rayon de 10 km.

Le site Natura 2000 le plus proche se localise 11 km au Nord. il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation FR7200808 « *Carrières de Lanquais – Les Roques* ». Ces carrières accueillent plusieurs espèces de chiroptères et en particulier une population majeure de Grands Rhinolophes qui leur confère un intérêt international.

Le ruisseau *Le Catory* se trouvant dans le bassin versant du Dropt, on relèvera que la Zone Spéciale de Conservation FR 7200692 « Réseau hydrographique du Dropt » se localise à vol d'oiseaux 36 km à l'Ouest du projet, à plus de 50 km en suivant le réseau hydrographique.

VIII.4.2.2. Les habitats et la flore

Le site s'inscrit dans le contexte rural du Sud-Est du département de la Dordogne. L'espace agricole est constitué par un patchwork de cultures intensives.

VIII.4.2.2.1 - Les habitats du site

- L'emprise du projet de création d'une plateforme de stockage

L'emprise du projet se localise en bordure du ruisseau *le Catory*, à proximité des installations GRASASA. Elle concerne une partie d'une vaste parcelle cultivée de manière intensive jusqu'en 2019 (protéagineux), puis exploitée en pâture pour bovins en 2020.

La parcelle a été ensemencée à partir d'un mélange de graines standard à base de graminées (Ray-Grass, Fétuque, Pâturin des près...) et de légumineuses (Trèfle rampant, Lotier corniculé). Cette prairie améliorée a été ensuite mise en pâture (Pâturages continus ; code Corine Biotopes : 38.11).

Cette prairie rase présente une valeur patrimoniale faible.



Vues du site du projet depuis le Nord-Ouest vers le Sud.



La prairie apparaît rase et peu fournie.

- La ripisylve du ruisseau *le Catory*

Le ruisseau *le Catory*, qui borde le projet à l'Ouest, montre sur ses berges une ripisylve assez dégradée.



La ripisylve du Catory au droit du projet.



La ripisylve du Catory en amont du projet.

La ripisylve est dominée par le Peuplier commun, ici manifestement planté, accompagné d'arbres encore jeunes comme l'Orme champêtre, le Chêne pédonculé et surtout le Frêne commun.

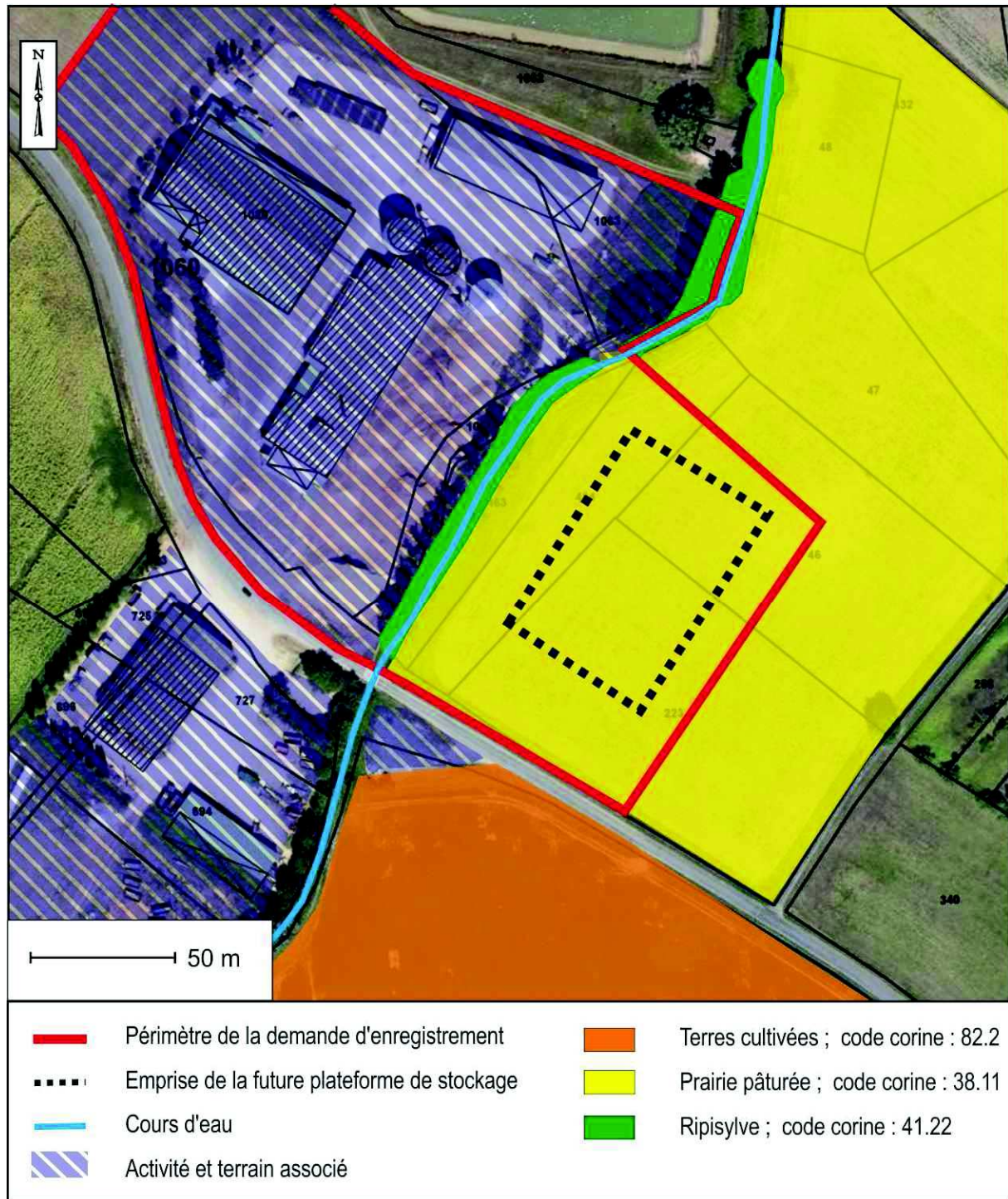


Figure 22 : Carte des habitats (végétation)

Ces arbres apparaissent plus développés en amont du projet et confèrent ainsi à la ripisylve un aspect plus « naturel »⁴.

On observe également sur le haut de berge des arbustes comme le Prunellier, la Ronce et le Fusain. A proximité de l'eau, on se trouvent des plantes hygrophiles⁵ comme des Laïches, la Salicaire, la Lysimaque et le Lycope d'Europe.

D'un point de vue floristique, la ripisylve est à rapprocher des frênaies-chênaies de la région (Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes ; code Corine Biotopes : 41.22),

⁴ Même si on observe la présence de l'Érable sycomore, très certainement lui aussi planté.

⁵ Hygrophile : qui recherche les sols humides.

dans un état dégradé. Cet habitat possède ici une faible valeur patrimoniale, qui est cependant potentiellement moyenne.

VIII.4.2.2.2 - La flore du site

Les plantes de l'emprise du projet sont des espèces prairiales, communes, mésophiles⁶ et indigènes, mais ici issues d'un ensemencement artificiel.

La ripisylve, accueille des plantes mésophiles sur le haut de berge, hygrophiles à proximité de l'eau.

Aucune plante patrimoniale et/ou protégée n'a été observée.

Aucune plante invasive n'a été observée.

VIII.4.2.2.3 - Les zones humides

Les plantes de l'emprise du projet de plateforme présentent un caractère mésophile. Ainsi, les critères flore et habitats montrent que cette dernière ne constitue pas une zone humide au regard de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008.

Ceci est confirmé par le troisième critère, à savoir le critère pédologique (Cf. précédemment § VIII.3.3. p.84) : aucun des sondages pédologiques réalisés sur le site n'a mis en évidence un sol caractéristique des zones humides.

La ripisylve du ruisseau *le Catory* accueille des plantes mésophiles⁷ sur le haut de berge, hygrophiles à proximité de l'eau. A ce titre, les bords immédiats du cours d'eau sont considérés comme une zone humide au regard de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008.

Le projet d'aménagement de la nouvelle plateforme a pris en compte ce contexte, de façon à ce que :

- la plateforme et ses aménagements connexes (bassins) soient implantés à une distance minimale de 10 m des berges du ruisseau, à l'écart de la ripisylve ;
- Les franchissements seront aménagés sous forme de tabliers à poser de berge à berge, de façon à préserver en particulier la continuité écologique des berges et de la ripisylve.

VIII.4.2.3. La faune

La faune présente dans l'emprise du projet de plateforme apparaît limitée en raison du caractère très artificialisé de cette dernière.

Les insectes sont peu présents. Seules six espèces communes de papillons diurnes (rhopalocères) ont été contactées ; ce nombre limité s'explique par la nature même du milieu.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE	
		DHFF	Berne	LR E	PN	LR N	LRR	ZNIEFF
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-

⁶ Mésophile : qui a son préférendum sur des sols d'une humidité moyenne.

⁷ Mésophile : qui a son préférendum sur des sols d'une humidité moyenne.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE	
		DHFF	Berne	LR E	PN	LR N	LRR	ZNIEFF
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».

DHFF : Directive Habitats Faune Flore

Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)

PN : Protection Nationale

LRE : Liste Rouge Européenne

LRN : C des espèces menacées en France

LRR : Liste Rouge Régionale

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Tableau 18 : Liste des papillons

A l'extérieur de l'emprise du projet, la Grenouille verte a été contactée sur les bords du cours d'eau et le Lézard des murailles en lisière de ripisylve (en bord de voie au Nord du Catory).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE	
		DHFF	Berne	LR E	PN	LR N	LR R	ZNIEFF
Grenouille verte	<i>Pelophylax esculentus</i>	Ann 5	Ann 3	-	Art 5	NT	NA	-
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Ann 4	Ann 2	LC	Art 2	LC	LC	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».

DHFF : Directive Habitats Faune Flore

Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)

PN : Protection Nationale

LRE : Liste Rouge Européenne

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Tableau 19 : Liste des amphibiens et des reptiles

Très peu d'oiseaux fréquentent l'emprise du projet. Quelques fringilles et la Corneille noire viennent s'y alimenter, mais la végétation rase et peu dense s'avère pauvre en graines et en insectes.

La ripisylve accueille un cortège d'oiseaux communs liés aux boisements et aux fourrés : Accenteur mouchet, Fauvette à tête noire, Etourneau sansonnet, Hypolaïs polyglotte, Merle noir, Mésange à longue queue, Pigeon ramier, Pinson des arbres, Pouillot véloce.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE		
		DO	Berne	LR E	PN	LR N	Rareté	Evolution	ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	C	Déclin	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	An 3	LC	Chassable	LC	TC	Stable	-
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	An 3	LC	Chassable	LC	TC	Stable	-
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	TC	Stable	-
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	TC	Stable	-
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	An 3	LC	Chassable	LC	TC	Stable	-
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	TC	Stable	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	LC	Chassable	LC	LC	Augmentation	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE		
		DO	Berne	LR E	PN	LR N	Rareté	Evolution	ZNIEFF
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	An 3	LC	Art 3	LC	TC	Stable	-
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	An 3	LC	Art 3	LC	TC	Déclin	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée »

DO : Directive Oiseaux

Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)

PN : Protection Nationale (arrêté du 29 octobre 2009)

LRE : Liste Rouge Européenne

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France « LR N : Liste Rouge Nicheurs »

Rareté : statut de rareté du taxon (TC : très commun ; C : commun ; PCL : peu commun ou localisé ; R : rare ; TR : très rare). Liste des oiseaux d'Aquitaine (arrêtée au 31 juillet 2012) - faune-Aquitaine.org

Evolution : Tendances évolutives des populations : en Augmentation, Stable, en Déclin (*Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine - LPO Aquitaine et Collectif faune-Aquitaine.org ; janvier 2015*)

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Tableau 20 : Liste des oiseaux

Les mammifères sont peu représentés, hormis le campagnol des prés dans la prairie et le Renard et le Chevreuil dont des traces ont été observées en bordure de ripisylve. Bien qu'aucune écoute ultra-sons n'ait été réalisée, on peut penser que des chiroptères suivent le corridor que constitue la ripisylve pour le transit et pour la chasse.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE	
		DHFF	Berne	LR E	PN	LR N	Rareté	ZNIEFF
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	-	-	LC	-	LC	TC	-
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	-	An 3	LC	C	LC	TC	-
Renard	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	LC	C	LC	TC	-

Tableau 21 : Liste des mammifères

VIII.4.2.4. Conclusion : impacts et enjeux

VIII.4.2.4.1 - Aspect fonctionnel

D'un point de vue fonctionnel, le site du projet de plateforme s'insère dans l'environnement rural dominé par les cultures intensives, mais à proximité d'une activité industrielle.

Cette emprise n'assure aucune fonction écologique notable sur le secteur.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ne relève d'ailleurs sur le secteur aucun élément fonctionnel d'intérêt régional (réservoir de biodiversité, corridor écologique).

On relèvera cependant que le ruisseau le Catory et sa ripisylve constituent un corridor écologique d'importance locale.

VIII.4.2.4.2 - Intérêt écologique

La prairie artificielle pâturée qui succède à des cultures intensives et qui occupe la parcelle dont une partie constitue l'emprise du projet de plateforme présente un faible intérêt écologique ; elle abrite une flore pauvre et une faune très limitée et n'assure aucune fonction écologique notable.

La ripisylve du ruisseau le Catory, même si elle se montre dégradée, possède une valeur plus importante. Elle assure en particulier un rôle de corridor écologique d'importance locale.

Nota : c'est pour éviter tout risque de perturbation de la ripisylve que l'emplacement des aménagements (bassins et future plateforme de stockage), initialement prévu en bordure de cette dernière, a été reculé d'une dizaine de mètres.

VIII.4.2.4.3 - Les ZNIEFF et Sites Natura 2000

Le site du projet ne se trouve inclus dans aucun périmètre de recensement ou de protection administrative au titre du milieu naturel.

Aucun impact lié à l'effet d'emprise n'est donc à envisager.

• Impacts sur les ZNIEFF

Si aucun impact lié à l'effet d'emprise n'est possible, il reste à examiner la possibilité d'impacts indirects.

Le site du projet n'entretient aucune relation fonctionnelle avec les ZNIEFF du secteur de Tourliac (ZNIEFF 720012954 de type 2 « Coteaux calcaires et ravines de Tourliac » et ZNIEFF 720020114 de type 1 « Pelouses calcaires de la Ganne »), liées aux coteaux calcaires. Le projet n'aura donc aucun impact sur les habitats (les pelouses sèches étant les plus patrimoniaux) et les espèces (essentiellement végétales) qui ont justifié le recensement.

En revanche, le site du projet entretient des relations hydrauliques avec les ZNIEFF liées au réseau hydrographique du Dropt, par l'intermédiaire du ruisseau *le Catory* situé dans son bassin versant amont. La ZNIEFF 720020088 de type 1 « Prairies humides du bassin amont du Dropt » se situe à une distance minimale de 2,2 km du site, et le ruisseau le Catory se situe 2,6 km en amont hydrologique de cette ZNIEFF.

Une éventuelle pollution des eaux superficielles issues du projet pourrait rejoindre le ruisseau *le Catory*, puis descendre son cours. Cependant :

- Cette pollution pourrait difficilement impacter les habitats et les espèces déterminants des ZNIEFF. En effet, les habitats sont humides, mais non aquatiques (prairies humides et mégaphorbiaies) et les espèces sont des plantes patrimoniales liées à ces milieux.
- Le risque de pollution est très faible en raison de la nature de l'activité et des mesures mises en place. Ajoutons que le recul des aménagements par rapport au cours d'eau constitue une mesure supplémentaire.

On peut donc estimer que le projet n'aura aucun impact sur l'état de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié le recensement des deux ZNIEFF.

• Incidences Natura 2000

- Le site FR7200808 « Carrières de Lanquais – Les Roques »

Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation FR7200808 « Carrières de Lanquais – Les Roques » 11 km au Nord désigné pour son intérêt chiroptérologique majeur.

Le site du projet n'entretient aucune relation fonctionnelle avec ces carrières. Les chauves-souris peuvent certes voler sur des distances importantes et pourraient, au moins pour certaines espèces, atteindre le site du projet. Cependant, elles ont besoin de suivre pour leurs déplacements des corridors écologiques (haies, ripisylves) ou des boisements et le plateau céréalier d'Issigeac constitue une coupure entre les carrières et le site du projet. De plus, la prairie du projet s'avère peu attractive.

On peut donc affirmer que le projet n'aura aucune incidence négative sur l'état de conservation des espèces de chiroptères qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

- Le site FR 7200692 « Réseau hydrographique du Dropt »

Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation FR 7200692 « Réseau hydrographique du Dropt » se localise à vol d'oiseaux 36 km à l'Ouest du projet, et à plus de 50 km en suivant le réseau hydrographique.

On remarque donc que si le réseau hydrographique du Dropt se trouve recensé en ZNIEFF dans sa partie amont (et donc à relative proximité du projet), il n'est désigné en site Natura 2000 que dans sa partie aval, à plus de 50 km en suivant le fil de l'eau.

La désignation de cette ZSC a pour cause essentielle la présence sur le réseau hydrographique d'un mammifère patrimonial en voie de disparition : le Vison d'Europe.

Au regard de la distance entre le projet et le site Natura, mais aussi en tenant compte des remarques déjà faites pour les ZNIEFF de vallée du Dropt, **le projet n'aura donc pas d'incidences négatives sur l'état de conservation des espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.**

VIII.5. Milieu humain

VIII.5.1. Voisinage

La commune de Sainte-Sabine-Born est une ancienne commune devenue le 1^{er} janvier 2016 une commune déléguée au sein de la commune nouvelle de Beaumontois en Périgord.

Le territoire de l'ancienne commune de Sainte-Sabine-Born est caractérisé par une population de 381 habitants, relativement stable depuis une quarantaine d'années, et une densité de population moyenne relativement faible, de 15 habitants/km² (données 2017)

Le bâti est historiquement très diffus, en relation avec l'activité agricole prépondérante. Deux ensembles regroupent une densité d'habitat plus importante :

- Le bourg de Sainte-Sabine, développé le long de la RD 676, à une distance d'environ 500 m au sud-est du site GRASASA ;
- Le hameau de *Larocal*, 2 km environ au nord-ouest du site GRASASA.

Le secteur du lieu-dit *le Rôle*, dans lequel s'inscrit le site de la SAS GRASASA, regroupe plusieurs activités économiques, avec :

- La Société *Nid Perché*, spécialisée dans la fabrication de construction bois, située dans le prolongement nord-Ouest du périmètre de la SAS GRASASA ;
- La CUMA Grasasa, autre filiale de la Coopérative GRASASA, exerçant ses activités dans la gestion de matériel agricole, située au sud-ouest du périmètre de la SAS GRASASA.

Dans l'environnement de cet ensemble, les habitations les plus proches sont localisées sur la figure suivante. Ces habitations sont éloignées d'une distance minimale de 250 m des bâtiments de production du site. Vis-à-vis du projet de plateforme, la propriété *Le Plantou*, sera la plus proche, à une distance comprise entre 100 et 200 m de ce futur aménagement.

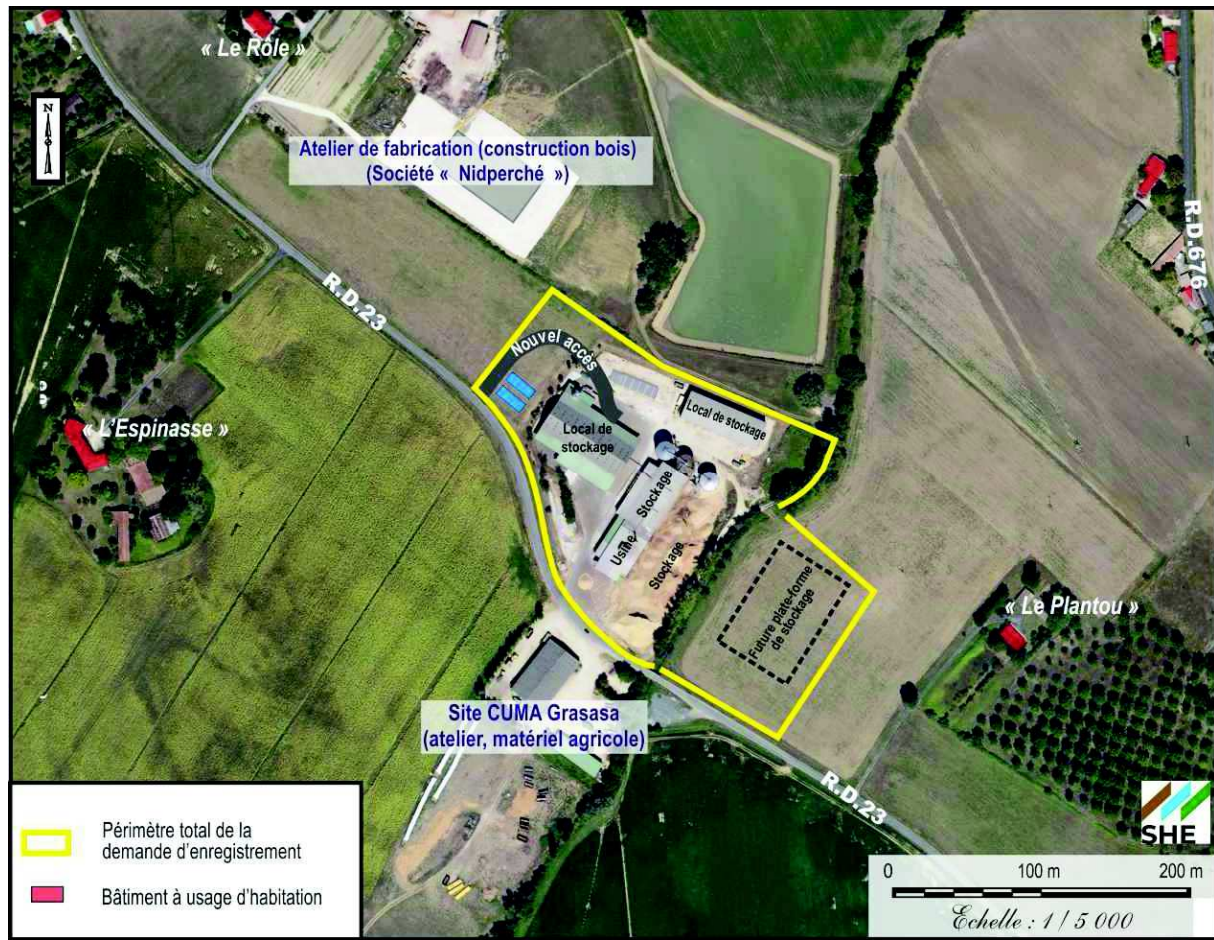


Figure 23 : Carte du voisinage

VIII.5.2. Bruits

Les sources de bruits qui caractérisent l'environnement sonore du secteur d'étude sont principalement dominées par :

- la circulation routière sur les axes routiers du secteur, en particulier le trafic routier sur la RD 23, qui longe la bordure du site, et la RD 676, qui traverse le bourg de Sainte-Sabine ;
- les activités des sites proches (CUMA et ateliers « Nid Perché ») : Cf. précédemment) ;
- les activités agricoles environnantes.

Afin d'évaluer l'incidence des émissions sonores du projet sur l'environnement, un diagnostic acoustique relatif à la situation actuelle, suivi d'une étude prévisionnelle prenant en compte les projets d'aménagements, a été réalisé en octobre 2020 par le bureau d'études APB.

Le compte-rendu correspondant est joint en annexe 8.

Les mesures ont porté sur un réseau de 5 points situés en Zones à Emergence Réglementée (ZER) et 4 points en limite d'emprise.

Cette étude a mis en évidence :

- Dans le cadre de la situation actuelle : ne conformité du site vis-à-vis des émissions sonores en période de jour, mais quelques dépassements en période de nuit ;
- Dans le cadre de la situation prévisionnelle future :
 - une conformité du site dans sa configuration future vis à vis des valeurs réglementaires tant en périodes de jour que de nuit sur l'ensemble des points

pris en compte, tant en Zone à Émergence Réglementée (ZER) qu'en Limite d'Emprise (LE), même en prenant en compte le cumul avec les activités voisines.

- Cette conformité est atteinte grâce aux solutions techniques (matériel et aménagements) qui seront appliquées, et qui permettront d'atténuer l'impact sonore des activités du site.

Cette conformité sera contrôlée par campagne de mesure effectuée un an au maximum après la mise en service de l'installation, conformément à la réglementation

VIII.5.3. Air

En synthèse, les activités exercées sont à l'origine de rejets à l'atmosphère, par l'intermédiaire de deux cheminées :

- Une cheminée canalisant les émissions du cyclone / séchoir.

Les mesures réalisées en 2017 ont montré une conformité des rejets par rapport aux valeurs réglementaires. Dans le cadre du projet, cette cheminée sera maintenue en activité ; tandis qu'une cheminée neuve sera mise en place spécifiquement pour le nouveau séchoir. Cette installation est dimensionnée par le fournisseur de telle sorte à garantir une conformité de rejet. Cette dernière sera vérifiée via l'intervention d'un bureau de contrôle COFRAC ; suite à sa mise en service.

- Une cheminée canalisant les émissions du broyeur-mélangeur.

Des mesures réalisées en 2014 ont montré certaines non-conformités au niveau des rejets de poussières. Les rejets canalisés font dorénavant l'objet d'un traitement par cyclone et filtre à manche de telle sorte à réduire les émissions de poussières : un dispositif de traitement des poussières (filtre à manche) a en effet été mis en place courant 2020. Des mesures ont été réalisées récemment (28 septembre 2020), en attente de résultats.

Dans le cadre du fonctionnement futur du site, ces rejets feront l'objet de contrôles périodiques conformément à la réglementation, de façon à vérifier leur conformité vis-à-vis de la réglementation. Ces points sont développés dans la notice technique de ce dossier.

Vis-à-vis des odeurs, le procédé de fabrication met en œuvre uniquement de la biomasse : bois, luzerne, ray-grass, maïs et marc de raisin. Ces matières ne subissent que des opérations de séchage et de combustion (bois énergie pour le séchoir), et ne sont pas susceptibles d'être à l'origine d'odeurs issues par exemple de fermentation.

VIII.5.4. Vibrations

Les activités exercées sur le site sont à l'origine de vibrations mécaniques générées principalement par les matériels en mouvement de l'installation, et pouvant se propager par l'intermédiaire de leur sol-support.

Toutefois, de par leur nature, le rayon d'influence de telles vibrations mécaniques est habituellement réduit, ne dépassant pas quelques mètres voire quelques dizaines de mètres.

Dans le cas présent, les installations se situent à une distance minimale d'environ 250 m des bâtiments résidentiels les plus proches, et d'environ 150 m de la construction la plus proche appartenant à des tiers (atelier de fabrication de constructions bois).

Les vibrations mécaniques générées ne sont pas susceptibles d'être perçues à ces emplacements.

VIII.5.5. Ambiance lumineuse

Dans le contexte rural de ce secteur, les sources d'émissions lumineuses sont peu nombreuses. Elles sont liées à quelques éclairages fixes en bordure d'axes routiers, et aux éclairages des véhicules circulant sur ces axes.

Les émissions lumineuses qui sont générées par l'activité sont liées, lors des phases d'activité nocturnes :

- aux éclairages fixes du site, représentés par des spots halogènes directionnels et d'éclairages ambiants ;
- aux éclairages des engins et des camions de transport, qui évoluent dans le périmètre du site.

La nature de ces éclairages, associée à la configuration-même du site (existence d'écrans visuels, orientation des activités vers l'intérieur du site) n'impliquent pas de gêne ou de nuisance vis-à-vis de l'extérieur, en particulier depuis les usagers de la RD 63.

VIII.5.6. Voirie et itinéraires de transport

L'accès au site s'effectue à partir de la RD 23.

Jusqu'en juin 2020, l'entrée et la sortie se faisaient au même endroit, face à l'usine de production. Afin d'améliorer les conditions de sécurité et de circulation interne, un second raccordement a été réalisé et récemment mis en service en partie nord-ouest du site, pour l'entrée du site. Il permet désormais de dissocier les flux d'entrée et de sortie.

Les caractéristiques de ces accès sont compatibles avec une intervention aisée des services de secours si nécessaire.

Le périmètre du site est entièrement clôturé. Dans le cadre du projet d'aménagement de la plateforme côté Est, la clôture sera étendue de façon à intégrer le nouveau périmètre.

Ces points sont détaillés au § VI.6.1. page 52.

Concernant le trafic routier généré par l'activité, celui-ci représente actuellement entre 20 et 30 rotations de camions par jour ouvrable, variable selon les saisons. Ce trafic ne génère pas de difficulté particulière sur le réseau routier.

Dans le cadre du projet de développement de l'activité, ce trafic passera à une fourchette comprise entre 30 et 50 rotations par jour ouvrable.

Dans ce secteur, la RD 23 ne fait pas l'objet de comptages de trafic routier. En revanche, des données sont disponibles sur la RD 676 qui traverse le bourg de Sainte-Sabine (« route de Villeréal ») et à laquelle se raccorde la RD23 environ 500 m à l'Est du site. Elle supporte un trafic mesuré à 890 véhicules/jour en moyenne annuelle (données Service des Routes du Conseil Départemental de la Dordogne – Année 2018).

IX. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Les recensements et protections au titre du milieu naturel ont été présentés au § VIII.4.2.1.2 - P.91

Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation FR7200808 « Carrières de Lanquais – Les Roques », désignée pour son intérêt chiroptérologique majeur, situé 11 km au Nord du site GRASASA.

Le diagnostic écologique a permis de conclure que le projet n'aura aucun impact sur l'état de conservation des chiroptères qui ont justifié la désignation de ce site Natura 2000.